

Infos Municipales

Election du nouveau Maire

L'installation du conseil municipal a eu lieu le samedi 23 mai à la salle polyvalente. L'assemblée a procédé à l'élection du Maire et des adjoints. Pierre GIROUARD a été élu Maire de Dingé. Patricia BENIS a présenté sa liste d'adjoints : 1^{ère} adjointe : Patricia BENIS, 2^{ème} adjoint : Sami OSMANE, 3^{ème} adjointe : Delphine NOBLET, 4^{ème} : Emmanuel GUEUDELLOT, 5^{ème} adjointe : Annabelle QUENTEL. La nouvelle équipe a pris ses fonctions immédiatement après cette élection.

Réouverture des services administratifs de la Mairie

Afin de respecter au mieux les consignes sanitaires pour faire face à l'épidémie de « Covid-19 », l'accueil physique du public avait été fermé. **Ouverture au public aux horaires habituels : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30, et le samedi de 10h à 12h.** Pour toute demande de renseignement, nous vous invitons à privilégier les échanges téléphoniques ou numériques au 02 99 45 01 62 ou à : mairie@dinge.fr

Réouverture de la bibliothèque le 6 juin

La bibliothèque fonctionnera seulement en drive à partir du 6 juin. Les modalités seront précisées ultérieurement sur le site internet de la commune : www.dinge.fr et via Panneau Pocket, un nouvel outil de communication.

Nouvel outil de communication « Panneau Pocket »

Pour avoir les dernières actualités de la Mairie sur votre téléphone portable, vous pouvez télécharger l'application Panneau Pocket sur votre téléphone via App Store ou Google Play. Vous recevez les informations sous forme de notification.



Permanence téléphonique de l'avocat conseil

Maître Jean-Marc De Moy, avocat au barreau de Rennes, propose gratuitement des entretiens d'une demi-heure. Une permanence téléphonique est assurée **le 30 juin 2020 de 15h à 17h30**. Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable à la Mairie.

Fibre optique : élagage

Merci de prévoir l'élagage des arbres sur vos parcelles pour le déploiement de la fibre optique.

Dingé bouge

Fête nationale du 14 juillet

Compte tenu des circonstances sanitaires actuelles, le traditionnel feu d'artifice est annulé cette année.

Accueil de loisirs Familles rurales

L'Accueil de Loisirs s'organise pour proposer un accueil cet été, du 06 au 31 juillet et du 24 au 31/08. Pour tout renseignements sur les activités, les conditions d'accueil et d'inscription, contacter la directrice Céline RIEM : al.dinge@famillesrurales.org / 06.50.50.82.18

Commerces

LM Couverture

Une erreur est apparue sur l'agenda 2020 concernant le numéro de téléphone de « LM Couverture ». Le numéro de téléphone de LOHIER est le suivant : 06 63 60 67 76.

Nouvelle activité à Dingé

Estelle Hazard, formatrice indépendante et praticienne en sophrologie, hypnose et Programmation Neuro-Linguistique (PNL), est spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées, des sportifs, des personnes touchées par la maladie, les enfants et le sommeil. Elle vous accompagne sur la gestion du stress, la confiance en soi, la gestion de la douleur... Elle reçoit dans son cabinet et peut également se déplacer à domicile. Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne à : <https://www.rdv360.com/hazard-estelle>, par email à sophroeh@gmail.com ou par téléphone au : 06.95.06.08.98

Visières fournies par la Communauté de Communes Bretagne Romantique à destination des entreprises, commerçants et artisans

La distribution a été effectuée. Si vous n'avez pas reçu votre visière, vous pouvez en demander une en mairie en nous contactant au 02.99.45.01.62 (uniquement réservé aux professionnels).

Communiqués

Frelons asiatiques

En cette période, le service de destruction des nids de frelons asiatiques est maintenu par la FGDON. La FGDON est opérationnelle pour les premiers nids



depuis début avril. *Que faire lors de la découverte d'un nid de frelons asiatique ?* Ne pas engager une destruction seul, au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention ; Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid ; se rapprocher de la Mairie, afin d'authentifier le cas et d'organiser la destruction avec un professionnel.

Arrêté 19. 30 : relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Rappel : Les travaux de bricolage ou jardinage effectués à l'aide d'outils et de matériel susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont interdits toute la journée les dimanches et jours fériés. Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les occupants des locaux d'habitation et de leurs dépendances sont tenus de prendre toute précaution pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique ou tout autre appareil susceptible de causer un trouble du voisinage.

STOP aux dépôt sauvages

Plusieurs incivilités ont été signalées sur la commune. Des dépôts de déchets (branchages, canapés, téléviseurs...) ont été abandonnés sur des terrains publics et privés. Les déchetteries sont à votre disposition. Depuis le 11 mai, les déchetteries sont de nouveau ouvertes, mais uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site : <https://www.smictom-ille-rance.fr> ou par téléphone de 9h à 12h du lundi au vendredi au : 02 99 68 17 27. Merci de prévoir le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule qui sera utilisé pour le dépôt. Ces inscriptions se feront au plus tard avant 16h la veille pour le lendemain (dans la limite des places disponibles). Les usagers auront à leur disposition des créneaux de 15 minutes pour effectuer leur dépôt.

Modalités d'inscription au transport scolaire BreizhGo 2020-2021

À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour le 1er et le 2e enfants transportés puis 50€ pour le 3e. La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être

transportés en car et paieront 120€ pour être transportés en train.

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site www.breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du **15 juillet 2020**, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont pré-remplies.

Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Aussi, afin de répondre aux questions des familles concernant le transport scolaire, la Région Bretagne met en place un numéro unique et gratuit, le :

02 99 30 03 00.

Recherche témoignages pour exposition

Dans le cadre d'une exposition au sujet de la venue des troupes britanniques sur la commune de Dingé (à la limite entre Dingé et Montreuil sur Ille), nous sommes à la recherche d'objets, témoignages et documents sur cette période. Si vous pouvez nous aider, contactez-nous ! Téléphone : 02.99.69.64.36 (après 20h). Mail : collection.hubert@hotmail.fr - Clément et Alexis HUBERT.

Travaux SNCF

Dans le cadre du plan national de rénovation du réseau, SNCF Réseau procède, de mai à août 2020, à des travaux de renouvellement des voies ferrées entre les villes de Chevaigné et de Dingé dans le but de maintenir le niveau de sécurité du réseau et optimiser la régularité. L'avancement progressif du chantier engendrera la fermeture temporaire des passages à niveau situés sur la section Chevaigné - Dingé. Ces fermetures sont envisagées en concertation avec les communes concernées et feront l'objet de communiqués de presse réguliers.

- Passage à niveau n°15 – Chante-Pie à Dingé : fermeture en continu : du lundi 22 juin 2020 à 20h00 au jeudi 16 juillet 2020 à 6h30.

- Passage à niveau n°17 – Gare de Dingé- fermeture de nuit (de 20h00 à 6h30) et réouverture le matin du 23 juin au 9 juillet, et fermeture en continu du 10 juillet (20h00) au 17 juillet (6h30).